
Discours de la section de Guillaume-Tell de Paris, lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la section de Guillaume-Tell de Paris, lors de la séance du 1er frimaire an III (21 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. pp. 22-23;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19596_t1_0022_0000_2

Fichier pdf généré le 15/07/2019

[Adresse de la section des Tuileries à la Convention nationale, s. d.] (56)

Citoyens Représentans,

Ses deffenseurs de la patrie ne sont pas les seuls dont nous avons à celebrer les triomphes et vous aussi vous venez de remporter une grande victoire, vous venez dans les passions qui nous dominoient de subjuguier les tyrans les plus dangereux. Vous avez fermé la porte aux factions, et prévenu la guerre civile.

Non, dans les grandes mesures que vous avez prises, vous n'avez point détruit les sociétés populaires, garanties par les droits de l'homme, garanties par le gouvernement républicain, vous les avez rendues à leur véritable essence, vous les avez placées dans les assemblées de section ou tous les citoyens peuvent se réunir librement pour l'exercice de leurs droits politiques.

Ne craignez plus, citoyens représentans, que les ennemis de la patrie puissent renouveler les horreurs qui ont souillé les plus belles pages de notre histoire. Le vœu du peuple est prononcé, il ne le sera pas en vain. Les tyrans veulent le sang et l'anarchie, nous voulons le respect des personnes et des propriétés, ils veulent dissoudre la représentation nationale, nous la défendrons jusqu'à la dernière goutte de notre sang. Ils ont voué une haine implacable à tous les principes de vertu et d'humanité, nous vouons une haine implacable aux agitateurs et aux factions de toute espèce, enfin ils ont juré de nous donner des fers et nous jurons de vivre libres, ou de mourir.

Étienne FEUILLANT, *président*, LÉGER, Louis FRANÇOIS, VRAUVIAU, *secrétaires*.

e

Les citoyens de la section de Guillaume-Tell défilent ensuite (57).

L'ORATEUR (58) : Législateurs, les citoyens composants la section de Guillaume-Tell, viennent applaudir dans le sein de la Convention au décret du 22 brumaire qui suspend les séances d'une société qui rivalisait l'autorité des représentans du peuple français. Cette société se disoit amie de la liberté, et les opinions étoient enchaînées par elle, et l'on y combattoit la liberté de la presse ; elle se disoit amie de l'égalité et les membres qui la composaient, héritiers des privilèges anéantis étoient les seuls distributeurs des places, ils se le partageoient ou ne les don-

noient qu'à leurs partisans et en éloignoient les autres citoyens, elle se disoit amie de la Convention et elle protégeoit les conspirateurs démasqués par elle et tandis que la Convention proclamait le règne heureux de la justice et de l'humanité, elle excitoit le peuple à réclamer le règne affreux de l'injustice et de la terreur, elle chargeoit un comité de lui présenter les moyens d'éluder la loi, elle proclamait la guerre civile, elle disoit que le lion dormoit, qu'il alloit se réveiller et égorger, que les partis étoient en présence, qu'il falloit monter sur la brèche et y périr ; elle applaudissoit au récit des horreurs commises sur les bords de la Loire et déclaroit qu'elle feroit un rempart aux auteurs de ces crimes.

Législateurs, le peuple dormoit en effet puisqu'il a souffert si longtems une conspiration contre sa représentation. Les citoyens de la section de Guillaume-Tell, réveillés par la déclaration de guerre faite dans la séance des Jacobins le 13 brumaire ont enfin senti la nécessité de se montrer. Ce n'est plus cette poignée d'hommes féroces qui, l'année dernière, à pareille époque est venue vous demander 900 000 têtes, c'est la masse des citoyens de la section de Guillaume-Tell qui vient applaudir aux travaux de la Convention nationale ; c'est une section du peuple assemblée légalement qui vient vous demander la punition de ceux qui ont levé l'étendard de la guerre civile, qui vient aussi vous demander des mesures efficaces pour qu'à l'avenir, les citoyens convaincus, que l'insouciance et la pusillanimité ont servis fortement la cause du dernier tyran sortent de cet état de stupeur qui a failli perdre la République afin que le vœu des sections soit le vœu de la généralité des citoyens qui les composent, et non pas le vœu d'une poignée d'intriguans qui les oppriment.

Si l'on calomnioit cette adresse, représentans, vous répondrez, que les hommes qui l'ont présenté sont du nombre de ceux qui le 14 juillet ont renversé la Bastille, qui le 10 août ont terrassé le tyran, qui le 31 mai ont combattu le fédéralisme, et qui le 9 thermidor sont venus entourer la Convention et la défendre. Ils ont marché droit au milieu de toutes les conspirations. Tous les dominateurs de quelque masque qu'ils se couvrent, quelques titres qu'ils prennent, les ennemis du peuple, les ennemis de la liberté, les ennemis de la représentation nationale, les aristocrates et les anarchistes qui font maintenant cause commune, voilà les ennemis dont ils ont juré la perte. Ils veulent la République une et indivisible, ils sentent combien la Convention a besoin de la confiance du peuple, et persuadés qu'elle la mérite, ils poursuivront tous ceux qui voudroient la lui ravir. Vive la République une et indivisible, Vive la Convention nationale.

L'assemblée générale de la section de Guillaume-Tell après la lecture de l'adresse cy-dessus, en adopte la rédaction et arrête à l'unanimité qu'elle sera portée demain primidi à la Convention nationale à onze heures du matin par la section en masse, son président à la tête.

(56) C 328, pl. 1453, p. 11. *Bull.*, 2 frim.; *Rép.*, n° 62; *Ann. Patr.*, n° 690; *C. Eg.*, n° 825; *F. de la Républ.*, n° 62; *J. Fr.*, n° 787; *Gazette Fr.*, n° 1054; *M. U.*, n° 1349; *Mess. Soir*, n° 826; *J. Perlet*, n° 789.

(57) *Moniteur*, XXII, 598.

(58) C 328, pl. 1453, p. 13 signé TRANCELHAUSSE, *président*, FIEU, COMBERT, *secrétaires*. *Moniteur*, XXII, 598; *Bull.*, 1^{er} frim.; *F. de la Républ.*, n° 62; *J. Fr.*, n° 787; *Gazette Fr.*, n° 1054; *Mess. Soir*, n° 826; *J. Paris*, n° 62; *J. Perlet*, n° 789.

Pour extrait du procès-verbal de la séance du 30 brumaire an 3^{eme} de la République une et indivisible.

LE PRÉSIDENT (59) : Le patriote dont votre section porte le nom a pris à témoins les rochers de la Suisse que ce n'est pas le nombre qui terrasse la tyrannie, mais le courage et l'amour de la patrie. La section de Guillaume-Tell a toujours montré un courage qui fut avoué par la raison et par le patriotisme. Vos représentants auront toujours les yeux ouverts sur les coupables ; et si les terroristes voulaient encore lever la tête, si un instant de faiblesse suspendait la vengeance nationale, nous porterions nos yeux des bords de la Seine aux bords sanglants de la Loire, nous irions aux tombes de ces victimes, nous en exhumerions des idées qui nous donneraient le courage de terrasser ceux qui veulent ramener la terreur.

La Convention applaudit à vos sentiments ; conservez-les dans vos assemblées ; éclairez ceux qui ne sont qu'égarés, dénoncez les coupables. La loi frappera les derniers et ménagera l'innocent.

f

[Extrait des délibérations de la section des Gardes-Françaises, le 30 brumaire an III] (60)

Un citoyen donne lecture à l'assemblée d'un discours relatif à la révolution du dix thermidor dans lequel il félicite la Convention de l'attitude ferme et vigoureuse qu'elle a prise à cette époque, et des mesures de sagesse qui ont dirigé sa marche depuis cet instant. L'assemblée partageant les sentiments exprimés dans ce discours arrête que demain 1^{er} frimaire elle se rendra en masse à la Convention pour la féliciter sur les mesures révolutionnaires qu'elle a prise pour consolider la liberté et affermir la République et a désigné pour la rédaction de l'adresse les citoyens Sauvageot, Vaumel La Loude, Laveau, Vialard et Delport et Huguet.

Pour extrait conforme.

GOURDAULT, secrétaire greffier.

[La section des Gardes-Françaises en masse à la Convention nationale] (61)

Citoyens Représentans,

Des mesures ont été prises dans votre sagesse, ces mesures vigoureuses ont achevé de sauver la liberté.

(59) *Moniteur*, XXII, 598. *Bull.*, 1^{er} frim.

(60) C 328, pl. 1453, p. 24.

(61) C 328, pl. 1453, p. 23 avec les signatures de SAUVAGEOT, VAUMEL LA LOUDE, VIALARD, DELPORT, HUGUET, GOURDAULT, secrétaire greffier. *Bull.*, 1^{er} frim.; *Rép.*, n° 62; *F. de la Républ.*, n° 62; *J. Fr.*, n° 787; *Gazette Fr.*, n° 1054; *M.U.*, n° 1349; *Mess. Soir*, n° 826; *J. Perlet*, n° 789.

Oui Législateurs, vous avez anéanti une société qui a voulu vous rivaliser, société qui célèbre par ses services ne l'est pas moins devenu pas le nombre des traîtres sortis de son sein, société qui a eu l'orgueil de se qualifier de société mère et qui craignoit pas de chercher à dominer toutes les sociétés populaires, tous les citoyens individuellement et la Convention elle-même.

Vous avez écrasé le lion rugissant, or la patrie ne craint plus son reveil ; continuez, législateurs, continuez vos travaux révolutionnaires.

Nous venons vous dire qu'admirateurs de vos efforts en faveur de la liberté, nous jurons avec vous guerre à mort aux intrigants, guerre à mort à tous les lions, à tous les tigres, à tous les cannibales et que notre seul point de ralliement sera, *Vive la République, Vive la Convention nationale*.

LE PRÉSIDENT (62) : Tous ceux qui assistaient aux séances de cette Société ne sont pas coupables ; beaucoup étaient égarés par des hommes à réputation colossale.

Il ne faut pas souffrir qu'il soit élevé d'idole au milieu du peuple français. Il sera heureux, celui à qui le peuple dira à la fin de sa carrière : « Tu as bien fait ton devoir. » Jusque-là on ne doit juger le lendemain que ce qu'il a fait la veille.

Les hommes qui égaraient la Société des Jacobins ne sont pas nombreux : ils sont connus ; leur front porte le sceau de l'ignominie (*Vif applaudissements*) ; leurs crimes sont écrits dans les pages de l'histoire.

Citoyens, vivez en frères dans vos sections ; aimez les lois ; maintenez le gouvernement révolutionnaire jusqu'à ce qu'on puisse y substituer le gouvernement républicain.

g

[La section des Amis-de-la-Patrie à la Convention nationale, le 1^{er} frimaire an III] (63)

Citoyens Représentans,

La section des Amis de la Patrie en masse vient désavouer formellement devant vous l'arrêté pris le 20 brumaire dans son Assemblée à la suite duquel il vous fut le 21 présenté une pétition, par une poignée d'hommes dont les chefs encore couverts du sang innocent qu'ils ont fait verser, ont eû l'impudente audace de vous dire être le vœu général de leurs concitoyens.

L'assemblée générale a fait justice de cette pétition, elle a ordonné qu'elle seroit rayée des registres de ses séances comme liberticides et contre révolutionnaires, tendantes à abolir le gouvernement qui a sauvé la France, pour en

(62) *Moniteur*, XXII, 598.

(63) C 328, pl. 1453, p. 8 signé LELLEUQ, président, DUPRÉ, DELMAS, secrétaires-greffiers. *Moniteur*, XXII, 556; *Bull.*, 1^{er} frim.; *Rép.*, n° 62; *Ann. Patr.*, n° 690; *C. Eg.*, n° 825; *F. de la Républ.*, n° 62; *J. Fr.*, n° 787; *M.U.*, n° 1349; *Ann. R.F.*, n° 61; *J. Paris*, n° 62; *J. Perlet*, n° 789. *Mess. Soir*, n° 826 qui précise que cette section était la plus nombreuse à la barre.